

ANDRÉ & FIOCCA
Société d'avocats

Etude ANDRÉ
Loïc Emmanuel FIOCCA
en collaboration avec Émile BERTAULT

PLANTAVIN & REINA
Société d'avocats

Marcelle PLANTAVIN
Joanne REINA
en collaboration avec Éric MERY

ATC
Monsieur Lazare GRÔNE

Marseille, le 17 Mai 2010

N.REF : 15481 GA/pp
(s/réf : ATC)

Monsieur le Président,

J'ai été consulté par trois administrateurs de l'Association Toulonnaise pour la Communication (**ATC**).

J'ai pris connaissance des statuts de l'association que vous présidez depuis de nombreuses années.

Mes clients s'inquiètent de leur éventuelle responsabilité en cas de poursuites, notamment du fait que les Assemblées Générales ne sont plus tenues depuis plusieurs années.

Ils s'inquiètent aussi de la non-tenue des Conseils d'Administration dont les décisions revêtent un caractère capital quant à la gestion de l'Association, son avenir, son orientation, ses directives.

Quoi qu'il en soit, la présente ne revêt aucun caractère contentieux et mes clients souhaitent surtout une réunion informelle au cours de laquelle différents problèmes pourraient être abordés et notamment l'approbation des comptes de ces dernières années ainsi que diverses questions en suspens.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir transmettre la présente dans les meilleurs délais à votre avocat afin que nous puissions arrêter une date pour la convocation éventuelle des administrateurs aux fins de délibérer de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale avant la fin du mois de mai.

Pour le cas où aucun de mes confrères ne me contacterait sous 10 jours, j'en référerai à mes clients et nous devrons alors aborder les choses d'une manière plus formaliste en vous demandant officiellement de convoquer un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale dans les termes des statuts avec un ordre du jour à arrêter.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Assemblée Générale ne pourra être convoquée qu'après réunion dudit Conseil.

J'adresse copie de la présente à l'ensemble des administrateurs afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sens de nos propos.

Encore une fois, le souhait de mes clients est seulement de s'assurer d'un fonctionnement normal de l'Association, de telle manière que leur responsabilité ne puisse pas être engagée au-delà de ce qu'ils connaissent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Gildas ANDRE
gildas.andre@wanadoo.fr

Copie pour information :

- Monsieur FEDERI (représenté par Monsieur J.E VALLI)
- Madame Martine HENRY :
- Monsieur Salah GROUNE :
- Madame Nadia AFFOUF :

- Monsieur Lazare GROUNE